



HAL
open science

Notes pour une histoire de l'opinion publique comme catégorie du discours politique

Sandro Landi

► **To cite this version:**

Sandro Landi. Notes pour une histoire de l'opinion publique comme catégorie du discours politique. 2009. halshs-00442080

HAL Id: halshs-00442080

<https://shs.hal.science/halshs-00442080>

Preprint submitted on 18 Dec 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Sandro Landi

Université Michel de Montaigne-Bordeaux

UMR 5222 « EEE »

L'usage historique de la notion d'opinion publique est souvent l'objet d'un préjugé tenace. Si l'on peut dater de la moitié du XVIII^e siècle l'émergence de cette expression dans les principales langues européennes (*opinion publique*, *public opinion*, *opinione pubblica*, *öffentliche Meinung*), le moment où cette notion est devenue significative dans le discours historique est, en revanche, relativement récent. Ce moment coïncide avec la réception, au cours des trente dernières années, de l'ouvrage de Jürgen Habermas sur l'espace public [HABERMAS, 1962]. Le modèle habermasien a contribué à fixer les caractères et la chronologie de l'opinion publique : les prémices de l'usage critique et politique de la raison par un public de lecteurs apparaissent dans la société anglaise de la fin du XVII^e siècle et les signes de sa dégénérescence sont déjà visibles dans les sociétés libérales de la première moitié du XIX^e siècle. Cette période correspond à la phase la plus intense de théorisation de cet objet, qui, *grosso modo*, est comprise entre la « loi de l'opinion » énoncée par Locke et les réflexions de Tocqueville sur la tyrannie de l'opinion. Ainsi conçue, l'« opinion publique » ne connaît donc qu'une existence éphémère et à mesure qu'on s'éloigne de ces repères chronologiques, les recherches des historiens se raréfient en même temps que l'emploi de cette expression devient source d'anachronismes plus ou moins volontaires. Bien ancré dans le sens commun historique, ce modèle d'opinion publique semble ainsi produire un appauvrissement conceptuel alors que la réalité, devenant plus complexe, y échappe. D'où la nécessité de redonner aux mots qui expriment l'opinion leur épaisseur historique. En l'occurrence, les mots ont un poids déterminant, selon que l'on considère l'opinion publique comme un concept « descriptif » qui renvoie à une réalité sociale, ou comme un concept « idéologique », c'est-à-dire une pure construction discursive dont les enjeux se situent dans un contexte linguistique déterminé [CIVILE, 2000, KAUFMANN, 2006]. S'il est difficile de trancher entre l'une ou l'autre de ces hypothèses, il est tout de même possible d'affirmer que l'opinion publique, en tant que catégorie du discours politique, possède une histoire : la retracer équivaut à envisager une approche moins rhétorique, sans doute aussi moins téléologique, de cette réalité qui, faite de pratiques sociales, est irréductible aux discours.

1. Le parti pris naturaliste selon lequel l'opinion publique a toujours existé mérite d'être pris au sérieux car il sous-entend que la réflexion sur la nature de l'opinion est constitutive de la pensée occidentale. Le vocabulaire grec de l'opinion témoigne d'une grande richesse et oscillation de sens. A un premier degré d'approximation, *doxa* (proche de *dokeô*, paraître, et de *dekhomai*, accepter) est

synonyme d'opinion. Toutefois, la tendance à voir dans la *doxa* l'équivalent de l'*opinio* ou de la *sententia* latines et, en dernière analyse, de l'acte individuel d'opiner a affaibli d'autres acceptions corrélées, comme l'apparence et le faux-semblant. En outre, la *doxa* n'épuise pas la totalité du champ sémantique d'opinion : mieux que la *doxa*, la *gnomé* semble exprimer l'opinion qui résulte d'une opération de l'esprit, tel un avis prononcé lors d'une assemblée. Dans les *Histoires*, Hérodote utilise *gnomai* dans le sens d'opinions qui émergent dans un contexte de délibération (dans le champ grec ou persan) et *nomoi* pour définir des opinions enracinées dans un groupe humain, à tel point qu'elles font figure de loi implicite et absolue de comportement (*nomon panton basiléa*) [HERODOTE, 1939, III, 66]. *Gnomé* et *nomos* sont ainsi complémentaires dans la mesure où le *nomos* spécifique d'un peuple exerce son influence jusque sur les opinions et les actions conscientes des individus [WETTERS, 2008, 67-68]. Il y a enfin une catégorie d'opinion dont il est impossible de préciser la source, une opinion humaine impersonnelle qui n'est pas, à proprement parler, un discours mais plutôt un bruit qui court. Cette opinion est exprimée en Grec par *kledón* ou par *phémé*, en Latin par *fama* ou bien par le verbe *aio*, utilisé surtout dans l'expression « ut aiunt » (comme on dit), qui indique des rumeurs ou sert à introduire une locution proverbiale [BENVENISTE, 1969, 139 ; 262 ; BETTINI, 2000].

Cet aperçu lexical révèle le caractère ontologiquement incertain de l'opinion. Depuis Parménide, le statut et le sens de l'opinion ne sont pas conçus isolément mais toujours en opposition à la vérité (*alêtheia*) et à l'effectivité [PARMENIDE, 1998, 174]. Par conséquent, la *doxa* est, à la fois, ce qu'on croit sans certitude, ce qu'on estime bon, mais aussi la vision ou l'hallucination. Par sa nature peu intelligible et contradictoire, la *doxa* est un objet unique d'un point de vue épistémologique et gnoséologique. Dans la *République* de Platon, l'opinion, située à mi-chemin entre la connaissance et l'ignorance, est une faculté qui perçoit ce qui se trouve entre le non-être et l'être [CASSIN, 2004, 328]. Ce statut intermédiaire classe d'emblée l'opinion dans le monde sensible et fait de l'opinion, dont le rapport à la vérité est toujours variable, un objet potentiel de l'enquête ethnologique et historique [HACKING, 2002¹, 171]. L'analyse que Platon consacre à la *doxa* est novatrice car tout en soulignant la faiblesse ontologique elle en perçoit pleinement les potentialités politiques. L'anthropologie de la *doxa* permet en effet de définir un public de façon rigoureuse : « ceux qui regardent les nombreuses choses belles mais qui ne voient pas le beau lui-même [...], ceux qui regardent les nombreuses choses justes, mais pas le juste lui-même, et ainsi de tout le reste, nous affirmons qu'ils ont des opinions sur toutes choses mais qu'ils ne connaissent rien de ce sur quoi ils opinent » [PLATON, 2002, 312]. L'opinion est ainsi conçue comme une faculté cognitive propre au grand nombre qui aime se nourrir d'images. La constatation que « le paraître (*tò dokein*), [...], vient au bout même de la vérité et se montre souverain pour le bonheur », implique, comme conséquence majeure, la légitimité de la dissimulation et du « noble » mensonge dans le gouvernement des peuples [PLATON, 2002, 131-132, 277].

Variable à l'échelle temporelle et spatiale, le rapport que l'opinion entretient avec la vérité change aussi selon son caractère individuel ou collectif. Que se passe-t-il quand une opinion est partagée par un groupe d'individus ou quand elle passe d'un individu à un autre sans, pour autant, ne s'identifier à personne ? Toujours Platon, dans les *Lois*, souligne le caractère paradoxal de l'opinion

populaire : « Il s'en faut que le vulgaire si éloigné de la vertu réelle, le soit autant de bien juger autrui et de discerner les méchants des bons. Il y a, au contraire, même chez les très méchants, un flair quasi-divin qui fait qu'un grand nombre, même des plus corrompus, savent parfaitement, dans leurs paroles comme dans leurs jugements intérieurs, distinguer entre gens de bien et coquins » [PLATON, 1976, XII, 59]. Dans cette analyse de la vérité propre au grand nombre convergent une série de sources traditionnelles : dans l'*Odyssée* la « rumeur » ou « voix » populaire (*démou phêmis*) constitue un frein à certaines actions ; selon Hésiode la *phémé* « propagée par beaucoup de monde » ne s'éteint jamais complètement, « car elle est, en quelque sorte, divine » [BENVENISTE, 1969, 138-139]. L'opinion collective et anonyme semble bien être le point de rencontre de l'humain et du surnaturel, ce qui explique que, lorsque le peuple parle, sa langue n'est pas proprement celle du *logos*, de la raison intelligible, mais s'apparente plutôt à la voix inconséquente d'un oracle. Ainsi, dans la tradition latine, cette voix, conçue comme une épiphanie, est-elle représentée sous les traits du dieu *Aius Locutius*, qui aurait en vain annoncé l'arrivée des Gaulois [DUMEZIL, 2000, 61-62]. En tant qu'énonciation impersonnelle, dépositaire d'un sens occulte, la voix populaire a présomption d'autorité et de vérité, même si cette dernière, irréductible à la raison, peut parfois confiner à la folie. L'ambivalence est en effet une caractéristique essentielle de la représentation de la *fama*. Dans l'*Enéide*, chant IV, la *fama* est une divinité monstrueuse qui s'empare du vrai et du faux et le dispense sans distinction « dans l'oreille des peuples complaisants » (*et pariter facta et infecta canebat*) [VIRGILE, 1995, IV, 117]. Dans les *Annales*, Tacite attribue à la *fama* qui se répand dans les villes (*rumor*) et qui mêle données réelles et invérifiables, le statut historiographique de témoin de faits ou de propos occultes du pouvoir [GIUA, 1998, 43]. Lorsque la *fama* ne colporte pas de nouvelles elle s'approprie la réputation dont un individu bénéficie auprès de la communauté (*fama hominum*). Souvent infondée, cette *fama* est toujours effective car elle est susceptible de distribuer gloire ou déshonneur (*infamia*). Jamais neutre, la *fama* est souvent, dès l'époque républicaine, l'objet de manipulations de la part d'hommes nouveaux – tels Marius ou Cicéron – désireux d'acquérir la réputation indispensable pour se faire élire consuls [NÉRAUDAU, 1993, 32].

A ce cadre, rapidement esquissé, il faut ajouter des éléments relatifs à la tradition biblique (vétéro et néo-testamentaire) qui jouent un rôle essentiel dans les représentations médiévales et modernes de l'opinion. Là aussi, le jugement que les Écritures portent sur la parole collective du peuple se caractérise par une certaine ambivalence. L'expression *vox populi* revient notamment à deux reprises dans l'Ancien Testament (I, *Samuel*, 8, 7 et *Isaïe*, 66, 6) : dans le premier cas, la voix du peuple est en désaccord avec celle de Dieu et mérite d'être désavouée par le prophète ; dans le second, la voix qui se lève de la rue et du Temple est celle même du Dieu vengeur. Le Nouveau Testament ne permet pas lui non plus de fonder une tradition univoque. La « voix du peuple » qui réclame la crucifixion du Christ n'est sûrement pas celle du Seigneur [BOUREAU, 1992, 1077]. Mais la parabole du semeur (*Marc*, 4) qui décrit la dissémination du message évangélique et sa réception fortuite, permet de penser l'opinion dans un processus de communication qui associe, à la fois, capacité de persuasion, croyance individuelle et volonté divine : rien de comparable n'est attesté dans le discours grec ou latin sur la *fama* [WETTERS, 2008, 115].

2. Comment concilier ce lieu central du discours de l'Antiquité qu'est la réflexion sur la nature de l'opinion avec le lieu commun qui considère l'opinion « publique » comme l'un des éléments constitutifs de la modernité politique ? Que faire d'un concept qui a connu au XVIII^e siècle une véritable refondation et en partie oblitéré les niveaux de sens antérieurs ? Au lieu de reconstituer une généalogie de l'opinion publique, il paraît ainsi plus pertinent de repérer les glissements, les continuités et les ruptures qui, dans certains domaines du discours, ont rendu concevable ce nouvel acteur politique dont la vocation hégémonique reste également une source d'interrogation.

Un premier domaine dans lequel se manifeste une mutation de la notion et de la perception anciennes de l'opinion est celui de la souveraineté et plus exactement des procédures judiciaires liées aux délits contre la majesté. Le *crimen maiestatis*, conçu d'abord comme une atteinte à la majesté ou à la souveraineté du peuple romain [THOMAS, 1991], connaît une transformation dans l'Empire chrétien et surtout aux XII^e-XIII^e siècle, dans le cadre de l'application de la réforme grégorienne et du renforcement du pouvoir papal [CHIFFOLEAU, 2002 ; 2006¹]. Si la lèse majesté s'identifie avant tout à un crime contre la puissance divine, les formes de ce sacrilège varient, de même que les moyens nécessaires à sa répression. Deux décrétales d'Innocent III (1198-1216) constituent un véritable tournant : la *Vergentis in senium* (1199) assimile pour la première fois lèse majesté et hérésie ; la *Qualiter et quando* (1215) réforme la procédure judiciaire en attribuant à la renommée (*fama*) une valeur probatoire. Le statut de l'opinion se trouve ici au cœur de processus complexes et apparemment contradictoires. D'une part, la définition d'un crime politique, qui est à l'origine un crime d'opinion, va favoriser l'émergence d'une sphère du secret dans laquelle les mystères de l'Etat (*arcana imperii*) côtoient « la zone dangereuse de l'attentat, de la conjuration, du coup d'Etat et de la mise en cause subreptice et clandestine du pouvoir légitime » [CHIFFOLEAU, 2006², 361 ; SBRICCOLI 1974]. Il faut remarquer que l'occulte n'est pas synonyme du privé. Ce dernier, sous la forme de factions ou de clientèles, est constitutif des formations politiques au Moyen-âge et à l'époque moderne ; le privé ne comporte cependant aucune opposition au « public », dont la notion est, par ailleurs, largement absente dans la doctrine juridique d'Ancien Régime [CHITTOLINI, 1994]. Dans la nouvelle dynamique politique mise en place par la définition crime occulte d'opinion, le secret, loin de s'opposer au public, requiert, au contraire, sa publicisation. Celle-ci s'opère aussi bien par le biais de la confession, qui saisit la formation des opinions erronées, que par la mise en place théâtralisée des Mystères de l'Etat, lors de procès « publics » pour lèse majesté [MERCIER 2009]. D'autre part, le rôle décisif accordé à la *fama* dans la procédure à l'encontre des simoniaques et des hérétiques, détermine également la possibilité d'une politisation de l'opinion qui est sans équivalent dans le monde ancien et qui témoigne de l'importance accordée à cette dimension dans la construction du lien social [GAUVARD, 1993 ; WIKHAM, 26]. En effet, la décrétale de 1215 introduit une véritable exception dans la procédure, faisant de la réputation publique d'un individu une sorte de témoin déterminant pour ouvrir une action judiciaire [THÉRY, 2003]. Une telle exception est lourde de conséquences, mais il convient pour l'instant de souligner un aspect plus théorique : le nouveau statut probatoire de la *fama* dépend entièrement de l'autorité qui la valide (*ex quibus auctoritatibus manifeste probatur*), en l'occurrence, de l'autorité papale. L'opinion devient ainsi une preuve recevable car elle est validée par une autorité supérieure qui, *de facto*, est une autorité absolue. Un lien profond

existe donc – en dépit des représentations contemporaines de l'opinion publique – entre l'émergence d'une opinion « publique » et les processus d'absolutisation du pouvoir. Ces processus ne sont pas, pour autant, spécifiques à la monarchie papale [PRODI, 2000]. Les accusations et les condamnations pour lèse majesté se multiplient en France sous Charles VI et pendant la guerre de Cent ans [CHIFFOLEAU, 2006¹, 643]. La procédure inquisitoire fondée sur la *publica fama* est également effective dans le contexte républicain des cités-Etat italiennes du XIII^e siècle où elle est à mettre en relation avec les luttes entre factions nobiliaires et populaires pour l'hégémonie politique. Dans le cas de Florence, la renommée constitue un élément essentiel des Ordonnances de Justice (1293), dispositif juridique d'exception visant à exclure les nobles du gouvernement de la ville [BONAINI, 1855 ; ZORZI 1995]. Véritable coup d'Etat institutionnel, les lois antinobiliaires, comme le remarque Machiavel un siècle et demi plus tard, mobilisent l'opinion et fondent, en même temps, la souveraineté « absolue » du peuple : « on décida que la voix publique (*publica fama*) suffirait à juger. Ces lois que l'on appela les Ordonnances de Justice, donnèrent au peuple une grande réputation » [MACHIAVEL, 1996, p. 713].

Au cœur des procédés politiques de légitimation d'une autorité extraordinaire ou absolue, l'opinion collective est tout aussi centrale dans le domaine, apparemment éloigné, de l'argumentation scientifique. La valorisation de la *doxa* passe, dans ce cas, par le réinvestissement thomiste de la philosophie pratique d'Aristote. Aussi bien dans la *Métaphysique* que dans les *Seconds analytiques*, Aristote s'emploie à définir le statut de la *doxa* non seulement en opposition aux vérités universelles et nécessaires, qui constituent l'objet de la science, mais aussi en relation à ce qui, dans le monde contingent, est admis comme étant vrai. Les opinions partagées par tout le monde (*endoxa*) et surtout par les hommes illustres (*endoxoi*), représentent ainsi la prémisse du discours dialectique : les interlocuteurs qui ne les utilisent pas s'exposent au risque du « paradoxe », c'est-à-dire à ce qui est déviant par rapport à l'opinion commune [CASSIN, 2004, 329]. La relecture thomiste de ces catégories comporte notamment une mise en relief de la notion de probabilité. Selon saint Thomas tout ce qui échappe à la démonstration déductive des vérités éternelles porte nécessairement sur des objets d'opinions. Les opinions sont des croyances plus ou moins vraies, en tous cas indémonstrables, car irréductibles à la preuve. Leur degré variable de vérité dépend pour l'essentiel du fait d'être admises par des personnes respectées : la probité de certains individus est donc la garantie principale de la probabilité et de l'autorité d'une opinion [HACKING, 2002², 52-53 ; BYRNE, 1968]. Saint Thomas (*Somme Théologique*, I, 1,8) reconnaît deux types d'autorité : celle, valide dans l'absolu, qui se fonde sur la Bible et sur les Pères de l'Eglise (*argumenta propria*) et celle, non absolument véridique mais hautement probable, des Docteurs de l'Eglise et de certains auteurs païens (*argumenta probabilia*). Cette lecture de la réalité a un impact considérable dans tous les domaines de la connaissance et elle est à l'origine du corpus très éclectique d'*auctoritates* qui nourrit le substrat intertextuel des œuvres littéraires [ABRAMÉ-BATTESTI, 1999, 149-153]. Elle justifie également le travail des interprètes du *Corpus* de Justinien, car à partir du XIV^e siècle, les doutes relatifs à l'application du droit commun trouvent une réponse dans la référence à l'« opinion commune des docteurs » (*communis opinio doctorum*), c'est-à-dire des glossateurs dont l'opinion a une valeur normative reconnue [GROSSI 1995].

3. Présente de façon diffuse dans le discours de l'Antiquité, par le biais de développements autonomes mais convergents, l'opinion devient ainsi une présence nécessaire au cours du Moyen-âge. Le caractère inévitable du recours à l'opinion aussi bien dans les procédures judiciaires que dans les pratiques d'écriture littéraires et juridiques détermine un élargissement du champ discursif et social de l'opinion qui reste difficile à définir, mais qui constitue, en quelque sorte, un repère pertinent dans la chronologie de l'opinion publique. L'opinion qualifiée au cours du Moyen-âge comme dépositaire d'une vérité probable est une opinion collective ; elle est populaire et savante, orale et écrite. Elle est le résultat d'un apprivoisement de la *fama* dont le côté irrationnel a été effacé ainsi que d'une rationalisation de l'opinion commune qui condense et anoblit croyances et préjugés largement partagés. Il faut ajouter que ce cadre est loin d'être stable et que de nouvelles possibilités de penser l'opinion émergent au cours des XV^e et XVI^e siècles.

Pour étudier ces processus il paraît nécessaire de varier les objets et les niveaux d'analyse. Un aspect non négligeable concerne la notion de preuve. Par différentes voies, le consensus qui s'est établi autour de la notion scolastique d'opinion probable se montre inapte à rendre compte de la complexité du réel. Le cas de la *Donation de Constantin* est à ce propos éclairant. Confronté à un faux notoire qui trouve néanmoins sa raison d'être dans le caractère « absolu » de l'autorité (celle de l'Eglise) qui le valide, Lorenzo Valla construit sa réfutation (1440), sur la base de « signes » textuels (barbarismes, anachronismes) qui prouvent de façon certaine la nature fictive de ce document [VALLA, 2004 ; GINZBURG, 2000]. Ailleurs, la contestation de l'autorité de l'opinion commune passe par une attention accrue aux signes de la nature. Dans ses notes, Léonard s'insurge contre les autorités purement livresques ("ceux qui disputent en alléguant les autorités, n'utilisent pas l'intelligence mais plutôt la mémoire") qui s'opposent aux vérités simples qui découlent de l'expérience des phénomènes naturels [LEONARDO DA VINCI, 1994, 188]. Le rapprochement entre signe et autorité de la nature est au cœur de l'aristotélisme de Padoue. Au début du XVI^e siècle, Pietro Pomponazzi explique que certains phénomènes prodigieux ou bizarres constituent des signes probables de changement politique ou religieux car ils tirent directement de la nature leur justification [POMPONAZZI, 1546, 164-169]. Structurée sur la base de la dichotomie entre savants et ignorants, la doctrine de Pomponazzi s'oppose à l'opinion commune sur les miracles qui trouve son fondement aussi bien dans l'autorité de l'Eglise que dans l'ignorance du peuple. Par ce biais, il parvient à préciser indirectement les qualités et la force d'une opinion populaire dont les croyances, basées sur des fantaisies ou des impostures, constituent un tout irréductible à la raison [DOUGLAS, 1910 ; GARIN, 1978, 531].

Ce contexte de critique de l'opinion probable issue des autorités traditionnelles, est une condition favorable à la redécouverte des vertus cognitives et politiques de l'opinion de la multitude. L'un des terrains les plus propices est celui de la dispute sur les preuves de la noblesse [ESPOSITO, 1980]. La position exprimée par Baldassar Castiglione dans le *Livre du courtisan* (1528) est exemplaire. D'un côté, Castiglione réactualise l'image platonicienne d'une sagesse instinctive de la multitude (*Lois*) tout en l'assimilant à la *communis opinio* qui fonde la présomption sociale de noblesse. Cette opinion « commune » ou « universelle », « qui sent, par un instinct de nature, une

certaine odeur du bien et du mal », est finalement l'unique autorité susceptible d'évaluer un individu, voire un ouvrage et elle constitue, par conséquent, la forme de jugement propre à un public [CASTIGLIONE, 1991, 14]. De l'autre, à travers la notion de « désinvolture » (*sprezzatura*), qui à elle seule résume l'existence sociale d'un noble, Castiglione opère un bouleversement dans le rapport vérité/opinion. En effet, si la *sprezzatura* est l'art de faire paraître vrai et naturel ce qui à l'origine ne l'est pas, l'opinion que la multitude construit à partir des apparences d'un individu se trouve élevée au rang de seule vérité effective [FERRONI, 1980 ; PONS, 2004].

L'analyse machiavélienne des vertus propres à l'opinion du peuple emprunte, en partie, les mêmes chemins. Machiavel est conscient que fantaisies et opinions collectives représentent une partie essentielle de la réalité. Sa correspondance le montre souvent aux prises avec des opinions qui, tout en étant invraisemblables, se révèlent néanmoins effectives, c'est-à-dire vraies eu égard aux effets produits. De ce point de vue, la formule célèbre « vérité effective de la chose » (*Prince*, 15), loin d'opposer les choses réelles aux choses imaginaires, postule plutôt la vérité de toute chose effective, soit elle réelle ou imaginaire [LANDI, 2009]. L'attention spécifique que Machiavel porte à la capacité de jugement du peuple relève de cette même perception de la réalité. Une riche casuistique montre que le peuple se trompe dans ses jugements. Et pourtant il est dit dans les *Discours sur la première décade de Tite Live* (I, 58) que la voix du peuple est comparable à celle de Dieu, car, « par une vertu occulte », « l'opinion universelle » est susceptible de produire « des effets merveilleux » et de prévoir « le bien et le mal qui l'attendent ». Réminiscences platoniciennes et vétérotestamentaires se combinent dans ce texte pour donner forme et sens à un acteur politique qui n'est plus simplement le peuple mais ce que le peuple, conçu dans sa globalité, pense ; non plus le peuple, donc, mais ses opinions, sans doute fausses, mais toujours effectives [LANDI, 2006, 19-46]. Selon Machiavel, cet acteur joue un rôle primordial dans les dynamiques de légitimation de toute autorité qui, s'éloignant de l'héritage républicain, aspire au pouvoir « absolu » (*Prince*, 9). De façon paradoxale mais décisive, Machiavel rapproche la « majesté de l'Etat » de l'opinion du « grand nombre » (*Prince*, 18) : l'une soutient l'autre et leur réciprocité crée les conditions pour un gouvernement « absolutiste » de l'opinion [LANDI, 2008, 171].

La connaissance de l'opinion du peuple s'impose donc comme un enjeu de taille dans la culture politique et gouvernementale de la première moitié du XVI^e siècle. A cet effet, un apport théorique non négligeable vient de la connaissance de populations dont la culture est en apparence radicalement étrangère. Largement diffusées, les lettres qui relatent les voyages d'Amerigo Vespucci au Nouveau Monde, révèlent au public européen les usages étranges et monstrueux de peuples vivant selon l'état de nature [NEUBER, 2009]. Vespucci se distingue des autres observateurs car il ne se limite pas à décrire le cannibalisme ordinaire de ces peuplades : de façon paradoxale il compare cette pratique aux habitudes alimentaires quotidiennes des paysans européens [VESPUCCI, 1993, 117]. Dans les deux cas, des normes ancestrales semblent façonner et justifier les comportements individuels. Vespucci pense probablement la société sauvage à la lumière de la catégorie grecque de *nomos*, l'opinion qui structure en profondeur un groupe humain : mais le *nomos* des indiens d'Amérique devient à son tour un outil de connaissance permettant la compréhension de toute altérité proche, come, par exemple, les opinions des sociétés du Vieux Monde.

4. Connaître et distinguer les opinions des hommes est une des tâches qui incombent à la censure. Indissolublement liée, dans son acception ancienne (*census*), à la fonction de situer à sa juste place « un homme, un acte, une opinion » [BENVENISTE, 145], la censure fait l'objet, au cours du XVI^e siècle, d'une véritable redécouverte. Chez Machiavel elle désigne une lacune dans les formations politiques modernes qui ne connaissent pas de dispositifs de gouvernement similaires [LANDI, 2007]. Chez Bodin ou chez les théoriciens italiens de la raison d'Etat, la restauration de la censure participe de la définition de compétences propres à l'autorité absolue du prince [SENEILLART 1997 ; CATTEEUW, 2008]. La censure entretient un rapport étroit avec l'émergence de l'opinion publique. Les transformations de la censure contribuent en effet à préciser différents types d'opinion. Le développement extraordinaire, à la suite du Concile de Trente, d'un appareil ecclésiastique visant à repérer, corriger, supprimer des textes, s'il assimile de façon décisive la censure à la censure des livres, comporte une séparation entre les opinions écrites et imprimées d'autres formes d'opinion [ROGGERO, 2006]. La censure des livres – qu'elle soit l'expression d'autorités religieuses ou séculières – concourt en somme à l'autonomisation de l'opinion savante par rapport à l'opinion populaire. Le jeu complexe qui s'instaure entre les interdictions manifestes et les permissions tacites d'imprimer, participe, en outre, d'un processus de publicisation qui rend possible, à la longue, une certaine uniformisation du discours public. Au-delà du champ décrit par la censure des imprimés, se dessinent les contours mal définis d'un espace public « populaire », un espace où les opinions du peuple ne font qu'un avec ses goûts et ses coutumes. Celui-ci constitue le terrain privilégié où va se développer, dans les différents contextes européens, la censure moderne des mœurs, autrement dit les techniques de police visant à la bonne administration des peuples [STOLLEIS, 1998 ; MANNORI, 1990 ; NAPOLI, 2003].

L'existence d'espaces d'opinion contiguës mais inconciliables, est perçue clairement par les écrivains politiques des XVII^e et XVIII^e siècles. Cette perception est même à l'origine de stratégies d'écriture et de publication très diversifiées [JOUHAUD-VIALA, 2002]. La conscience du fort décalage séparant les « sages » du « vulgaire » et que nul progrès humain ne peut modifier, justifie une communication « oblique » ou sélective de certaines vérités philosophiques [STRAUSS, 2003, 39-40]. « Ecrire entre les lignes », écrire de façon dissimulée, implique l'existence d'un public en mesure de lire et de décrypter ; un public, voire un « petit nombre » dépositaire d'une opinion « droite », qui constitue le destinataire privilégiée d'une publication - manuscrite ou imprimée - confidentielle. Dans ses *Considérations politiques sur les coups d'État* (1639) Gabriel Naudé précise que son « livre n'a pas été composé pour plaire à tout le monde » [NAUDÉ, 2004, 63], mais seulement pour ceux qui, parce qu'ils connaissent les secrets de l'État, sont capables d'opérer les vrais changements. A cette minorité s'oppose, à toute époque, « le jugement du commun peuple » qui étant « doué de raison, en abuse en mille sortes, et devient par son moyen le théâtre où les orateurs, les faux prophètes, les imposteurs [...], bref tous ceux qui ont quelque nouveau dessein, représentent leurs plus furieuses et sanglantes tragédies » [Ibidem, 155]. Le jugement que Naudé porte sur cet acteur est ambigu : l'opinion du peuple, réceptacle parfait, selon l'image platonicienne réactualisée, de toute forme d'imposture, est toutefois susceptible d'être canalisée à des fins qui la transcendent ; son altérité

gnoséologique fonde donc, en quelque sorte, son potentiel politique considérable [CAVAILLE, 2002, 213].

5. La dichotomie opinion savante/opinion populaire est fondatrice, dans l'Europe continentale, du statut et du régime de l'opinion publique au XVIII^e siècle. Elle l'est moins dans le cas anglais où pour des raisons complexes, qui relèvent avant tout de la théologie politique, le peuple, au sens biblique de peuple élu, et sa « voix » participent de la construction de la souveraineté. Significativement, dès le XI^e siècle, l'adage *Vox populi, vox Dei*, se transforme en « véritable énoncé collectif de la nation anglaise » [BOUREAU, 1992, 1084 ; 2001, 39-72]. Sans doute, le statut politique différent de l'opinion en Angleterre n'est-il pas sans relation avec la culture juridique de la *common law* qui, faisant appel à la transmission, sur une longue durée, d'un « héritage intellectuel et affectif, d'un arrière-plan informulé [...] », légitime opinions et savoir-faire tacites [LEGRAND-SAMUEL, 2008, 25]. Le caractère socialement diffus de normes non écrites s'exprime dans la notion même d'« économie morale », qui implique l'existence, à l'intérieur d'une communauté, de droits traditionnels permettant de définir les rôles et les obligations sociales ; un background pré-politique, en quelque sorte, susceptible de s'activer politiquement lors des moments de crise [THOMPSON, 1971]. Loin de constituer un tout séparé du reste, les coutumes et les opinions implicites du peuple non seulement participent d'une configuration identitaire mais semblent aussi contribuer à la conceptualisation de l'opinion publique. La *law of opinion* formulée par John Locke dans *l'Essai sur l'entendement humain* (1690), implique l'existence, dans les différents groupes humains, d'une culture politique profonde capable d'orienter le jugement des individus : « la mesure de ce que l'on appelle partout vertu et vice, c'est cette approbation ou cette désapprobation [...] qui par consentement tacite et secret s'installe en diverses sociétés, tribus et associations humaines à travers le monde : des actions y acquièrent ainsi crédit ou disgrâce, selon le jugement, les normes ou les habitudes du lieu » [LOCKE, 2001, 551]. Proche du *nomos* et de la *publica fama*, la loi de l'opinion, étrangère à la preuve et à la raison, constitue néanmoins la base du processus de communication sociale. Dans le livre IV (chapitre 20) de *l'Essai sur l'entendement*, Locke explique que l'opinion s'apparente à l'enthousiasme et à l'erreur mais que l'essence de l'opinion est le droit de refuser ou de douter de l'opinion des autres [LOCKE, 2006, 581-582]. Le statut épistémologiquement faible de l'opinion fonde ainsi le libre débat d'opinions.

La position de Locke à ce sujet s'inscrit, par ailleurs, dans le débat sur l'abolition de la censure préventive, très vif dès l'époque de Charles I^{er} (1625-1649) [JOHNS 1998, 265]. Elle est solidaire avec l'argument, avancé par John Milton dans *Areopagitica* (1644), selon lequel la divulgation des opinions, même des plus fausses, est le moyen le plus rapide pour atteindre la vérité [MILTON, 1956, 146 ; SMEND, 1995, 167]. Quant à Hobbes, il partage le scepticisme de Locke sur les qualités cognitives de l'opinion, mais il s'en sépare au sujet de ses corollaires politiques. Dans le *Leviathan* (1651), Hobbes explique en effet qu'il est prioritaire, pour prévenir les dissensions civiles, d'éviter l'existence publique d'opinions nuisibles et que la manière pour y parvenir est de déclarer « publique » la seule opinion exprimée in *foro externo* par le souverain [JAUME, 232]. Il en découle une doctrine absolutiste de l'opinion : « [puisque] les actions des hommes procèdent de leurs opinions, [...] le bon gouvernement des hommes en vue de leur paix et de leur concorde repose sur le bon gouvernement de leurs

opinions » [HOBBS, 1999, 184]. Le rôle de paradigme joué à l'échelle européenne par l'opinion hobbesienne, contraste avec l'institutionnalisation progressive de l'opinion en Angleterre notamment après le *Copyright Act* (1710) et la libéralisation de la presse. L'autre paradigme d'opinion est bien sûr celui qui se fonde sur la libre circulation d'opinions, même celles qui s'opposent au gouvernement, et que Hume range (*Essais*, 1741) parmi les caractères de la politique anglaise les plus difficile à comprendre pour un étranger [HUME, 2006, 8].

6. Il faut souligner que lorsque Hume affirme que tout gouvernement se fonde sur l'opinion (*Essais*, IV), il ne fait pas, pour autant, appel à l'« opinion publique » et s'il fait souvent référence à l'« esprit public » (*public spirit*), c'est dans le sens traditionnel d'amour pour la patrie. Le syntagme « opinion publique » qui s'affirme d'abord en France puis dans l'Europe continentale dès le milieu du XVIII^e siècle est le résultat de trajectoires difficiles à reconstituer. De plus, même lorsque l'expression devient d'usage courant vers la fin du siècle, elle ne possède pas la dignité et la stabilité d'un concept : elle est concurrencée par des expressions similaires (cri public, murmure public, esprit public, conscience publique), toutes caractérisées par une profonde oscillation de sens [OZOUF, 1987, 420]. Rendre compte de ces trajectoires signifie donc s'intéresser moins à l'occurrence d'« opinion publique » dans le lexique européen qu'aux conditions diverses qui rendent possible l'émergence d'un public que l'on suppose titulaire de droits et d'une raison politique. De ce point de vue, même si l'apparition de cet acteur politique devient partout significative dans le contexte de l'absolutisme tardif, il est inexact de réduire ce contexte à la crise et à la contestation du pouvoir absolu [BAKER, 1987, 44 ; 1993, 219-265]. Il existe, en revanche, une relation directe entre les réformes de l'absolutisme et l'émergence dans l'espace politique d'un public raisonnable, comme le montre notamment, le cas d'États italiens sous influence autrichienne ou bien encore de certains États allemands. L'un des textes qui témoignent de ces transformations est sans aucun doute l'ouvrage de Lodovico Antonio Muratori, *De la félicité publique* (1749). Texte pragmatique visant à soutenir les réformes véhiculées par la Maison d'Autriche, la *Félicité publique* postule la nécessité d'une transparence du pouvoir politique dont la tâche suprême est la réalisation du « bien public ». Si l'identité politique du « public » reste floue, son usage est essentiellement polémique : de même qu'il affirme la légitimité des intérêts des sujets, il sert à disqualifier tout modèle politique fondé sur le secret et la censure comme contraire à « l'intérêt du public » [MURATORI 1964 ; LANDI 2009]. L'une des conséquences majeures de la nouvelle idéologie du « public » est ainsi la dynamique qu'il s'instaure entre la « publication » et la « publicité » du pouvoir. La réforme absolutiste de la censure, crée les conditions d'une circulation réglementée des livres et des doctrines, à tel point que la censure civile devient dans certains États, comme en Toscane ou en Prusse, le principal vecteur de formation d'un public de lecteurs que l'on imagine solidaire des orientations politiques des souverains [LANDI 2000 ; TORTAROLO 2003, 154-175]. La publicité par le biais de la publication sélective des matières d'Etat, si elle est indispensable à l'idéologie absolutiste de la transparence du pouvoir, n'implique pas, pour autant, une confrontation totalement libre des opinions : en témoigne la tension qui subsiste, dans le discours politique, entre la notion de public et celle d'opinion. Le *Rapport sur le recensement universel du Duché de Milan* (1750) du juriste et homme d'Etat Pompeo Neri, vise à initier un public de

lecteurs et de contribuables aux arcanes de la science des finances tout en créant les conditions pour un consensus plus large à l'égard des réformes [NERI 1750]. Mais la constitution de ce public éclairé est sans rapport effectif avec la mise en place de conditions favorisant l'expression d'opinions divergentes. En effet la présence de ce nouvel acteur ne suppose cependant pas qu'il y ait débat public ; en outre, le « public » s'oppose à l'opinion qui, selon Neri, correspond au flux des discours secrétés par le peuple ou fabriqués par les adversaires des réformes. L'usage public de la raison fait par les lecteurs et préconisé par Kant dans un écrit célèbre (*Qu'est-ce que les lumières*, 1784), a sans aucun doute une portée philosophique plus vaste. Mais il faut remarquer que cette pratique de l'opinion s'inscrit avant tout dans un contexte parallèle de transformation de l'espace politique absolutiste puisque Kant pense, avant tout, à la Prusse de Frédéric II et à son régime d'imprimerie. Alimentée par les écrits des savants, l'*Öffentlichkeit* (espace public) appartient à la sphère de l'État, constitue son soutien éclairé et il est donc inconcevable qu'elle puisse représenter une véritable opposition au gouvernement [TORTAROLO 2003, 170 ; GESTRICH, 1994 ; HÖLSHER, 1997, 437].

De ce point de vue, le cas français, ne constitue pas une réelle exception. L'émergence de l'opinion publique comme acteur politique vers la fin des années 1760 se situe à la fin d'un processus de transformation sémantique où l'on voit, d'un côté, le terme « public » incarner les valeurs et les attentes « publiques » du « peuple » par rapport à la plèbe [MERLIN 1994, 82] et de l'autre l'opinion se libérer progressivement des connotations irrationnelles qui relèvent de sa proximité avec les émotions du vulgaire. L'opinion se rapproche ainsi du « bon sens », considéré par Descartes (*Discours sur la Méthode*, 1637) comme la faculté de distinguer le vrai du faux [GIUNTINI, 2008, 208]. De plus, l'appel à un public détenteur d'une opinion raisonnable, se fait ici dans un contexte de réformes et, plus exactement, de libéralisation du commerce des grains, ce qui est susceptible d'exacerber les peurs et les préjugés d'une partie de la population [KAPLAN 1986 ; ALIMENTO 1995]. Ce contexte conflictuel, qui est favorable à des prises de position contradictoires, est révélateur de la nature de l'opinion : si dans le cas anglais la faiblesse ontologique de l'opinion rend nécessaire l'échange d'opinions, dans le cas français, l'opinion est plutôt une vérité qui demande à être révélée. Le parti physiocratique, qui encourage ces réformes absolutistes, se conçoit en effet comme une secte dépositaire d'une vérité cachée qui ne mérite pas d'être discutée mais connue par le biais des imprimés et acceptée par le public comme une forme d'évidence. L'opinion est plus une question de pédagogie que de liberté d'expression et c'est au « gouvernement éclairé », soutient Nicolas Baudeau, que revient la tâche de « l'instruction qui dissipe l'ignorance, les préjugés invétérés et les fausses opinions publiques » [BAUDEAU 1768, 122]. Cela explique pourquoi la notion d'opinion garde dans le cas français – malgré quelques exceptions – un côté dogmatique et sectaire qui la rend ontologiquement indifférente au débat qui s'instaure, à cette époque, sur la libéralisation du système de censure : même dans un régime hypothétique de liberté de la presse, l'opinion continue avant tout d'être conçue comme une vérité révélée par un petit nombre à un public susceptible d'être éclairé. Dans ce contexte l'opinion publique a vocation à être tout aussi « absolue » que le pouvoir monarchique auquel elle prétend parfois s'opposer [Furet, 1983, 59-60 ; Lilti, 2005, 53]. C'est sans doute Rousseau qui a le plus contribué à familiariser les lecteurs avec la notion d'opinion publique : néanmoins on peut penser qu'il est assez lucide pour entrevoir, au-delà de ce nouveau lieu commun

accrocheur, la stratégie de coteries visant à « se rendre maitresses de l'opinion publique » en manipulant les esprits de la multitude. Plus perspicace que les rêveurs d'une opinion publique unifiée, Rousseau, « pressent que sa nature profonde est d'éclater en représentations diverses, qu'elle n'a donc aucune infaillibilité, qu'il faut sans cesse se préoccuper de la rectifier » [OUZOUF, 1987, 429].

S'il y a bien un véritable tournant dans l'histoire de l'opinion publique, c'est le moment où cette expression, forgée par des minorités intellectuelles actives, devient un objet de consommation culturelle. La publication et la traduction à large échelle, entre 1770 et 1780 de l'*Histoire philosophique et politique* de Raynal constitue une étape essentielle dans la construction d'un imaginaire européen de l'opinion publique [TORTAROLO, 1999 ; 2000 ; LANDI 2006]. En effet, c'est dans cet ouvrage, grâce notamment à la contribution de Diderot, que l'opinion renoue avec sa vocation judiciaire et se présente comme un « tribunal », le seul tribunal légitime de la nation apte à juger aussi bien les productions littéraires que les actions des gouvernants [RAYNAL 1775, III, 485]. Force occulte et impersonnelle, l'opinion publique sert également à repenser les formes et les langages de la sujétion politique, car sa maîtrise rend obsolète toute autre forme de domination : l'oppression, lit-on chez Raynal « n'est jamais dans une soumission volontaire des esprits, ni dans la pente et le vœu des cœurs, en qui la persuasion opère [...], c'est là le seul empire de l'opinion, le seul, peut-être, qu'il soit permis à des hommes d'exercer sur des hommes, parce qu'il rend heureux les peuples qui s'y abandonnent » [Ibidem, II, 127]. Il n'est pas de doute que cette prose cache un véritable dessein politique visant à modifier les équilibres de l'Etat absolutiste plutôt qu'à les subvertir. Dans une lettre de 1775 adressée à Necker, Diderot analyse le mécanisme de propagation de l'opinion ; sceptique quant à son contenu de vérité, il constate néanmoins le miracle que l'opinion publique opère en transformant des opinions cultivées en petit comité en croyances collectives : « l'opinion, ce mobile dont vous connoissez toute la force pour le bien et pour le mal, n'est à son origine que l'effet d'un petit nombre d'hommes qui parlent après avoir pensé, et qui forment sans cesse, en différens points de la société, des centres d'instruction d'où les erreurs et les vérités raisonnées gagnent de proche en proche jusqu'aux derniers confins de la cité, où elles s'établissent comme des articles de foi » [HÖLSHER, 1997, p. 450].

7. Si l'histoire de l'opinion publique comme catégorie politique est bien antérieure au XVIII^e siècle, c'est seulement à partir de l'époque des Lumières que cet « artefact moderne » s'impose en tant que source de légitimité de tout pouvoir non arbitraire [DERRIDA, 1991, 107]. De même, c'est à partir de cette période qu'une véritable opinion sur l'opinion publique (sur ses vices et ses vertus) a pu voir le jour, justifiant un nombre croissant et diversifié d'analyses [WETTERS, 2008, 123-187]. Plutôt que de résumer ces positions, il paraît plus utile ici de comprendre dans quelles circonstances la réflexion philosophique sur l'opinion publique a rencontré celle des historiens. Ce moment coïncide, nous le disions, avec la réception historiographique, il y a une trentaine d'années, de l'ouvrage de Jürgen Habermas. Cette réception tardive est également problématique, car Habermas se tient volontairement à l'écart « de la recherche strictement historique » pour privilégier l'analyse sociologique de trends historiques [HABERMAS, 1978, 10]. Le décalage entre les conditions et les intentions initiales de ce modèle et le contexte de son adaptation dans le milieu historien, est à

l'origine d'un nombre considérable d'ajustements, de critiques, de malentendus [CALHOUN, 1992 ; SCUCCIMARRA, 2003]. En premier lieu, Habermas ne vise pas à instaurer un dialogue avec les historiens mais avec les théoriciens de l'opinion publique. *Strukturwandel der Öffentlichkeit* est intelligible à la lumière de la *Verfassungslehre (Théorie de la Constitution)* de Karl Schmitt (1928), où la question du caractère privé et volatil de l'opinion publique est clairement posé : « on pourrait imaginer qu'un jour de subtiles inventions permettraient à chacun d'exprimer à tout moment ses opinions sur les problèmes politiques sans quitter son domicile, grâce à un appareillage qui ferait enregistrer automatiquement toutes ces opinions sur une centrale où l'on n'aurait plus qu'à lire le résultat. Ce ne serait pas une démocratie particulièrement poussée mais une preuve de la privatisation absolue de l'Etat et de la vie publique » [SCHMITT, 1989, 384]. Habermas se positionne également par rapport à Reinhardt Koselleck, dont l'ouvrage sur l'émergence d'un espace privé de critique au sein de l'Etat absolutiste (*Kritik und Krise, 1959*) traduit l'intérêt schmittien pour les moments de disfonctionnement des systèmes politiques [KOSELLECK, 1979]. En second lieu, Habermas s'intéresse au passé qu'en raison du caractère normatif de certaines expériences historiques. Au cœur de sa thèse, l'*Öffentlichkeit* kantienne est le lieu, rendu possible par le processus de communication, où un public de lecteurs exerce sa critique aussi bien dans les domaines esthétique et politique. Surgie au cœur du XVIII^e siècle, l'*Öffentlichkeit* est avant tout censée démontrer le décalage entre les idéaux de l'opinion publique bourgeoise à ses débuts et son déclin, par effet de sa privatisation, dans les sociétés capitalistes contemporaines.

L'évidence sociologique apparente de l' « espace public » habermasien, est probablement à l'origine de son acclimatation dans le cadre d'une historiographie qui, au cours des années 1980, surtout en France, se veut à l'écoute d'une sociologie attentive aux usages culturels. La jonction entre Habermas et le discours historique s'est faite par étapes et plutôt sous le signe des « pratiques » que des concepts. Sa présence ne paraît pas initialement se justifier à la lumière d'un intérêt dominant : ses thèses peuvent aussi bien se prêter à décrire l'aliénation des comportements individuels à Paris au XVIII^e siècle [ROCHE, 1981, 64], que les rituels de la communication de la puissance publique sous l'Ancien Régime [FOGEL, 1989, 423-425]. C'est dans le cadre de l'évolution interne de l'histoire du livre que l'emploi du modèle habermasien devient plus systématique. Adopté par des historiens du livre convertis à l'étude des pratiques de lecture, l'idéaltype d'Habermas, amputé de son diagnostic pessimiste sur la modernité, a permis de penser de façon unitaire une série de processus qui, au XVIII^e siècle, ont en commun la circulation, la lecture et la discussion de textes imprimés. Dans cette perspective, si ce modèle s'est montré efficace dans la définition de nouveaux objets d'enquête, il a également contribué à une familiarisation, voire à une naturalisation, de la notion d'opinion publique dans le lexique historique. L'opinion publique a de fortes chances de coïncider avec le consensus qu'un public de lecteurs, statistiquement mesurable, réalise autour de certains intérêts politiques et culturels [WITTMANN, 1995, 367]. Dans le rapport d'échange qui s'est établi entre le paradigme habermasien et ce courant d'études, le premier sert parfois de postulat au second, alors que ce dernier peut fonctionner comme le support empirique du premier : « les pratiques de lecture sont aussi au centre du processus qui voit l'émergence, face à l'autorité de l'Etat, d'un nouvel espace public, d'une sphère publique politique, pour reprendre les termes mêmes de Jürgen Habermas [...]. L'histoire

de la lecture est bien l'un des thèmes majeurs d'une étude de la constitution de la culture politique moderne, qui affirme face à la puissance du prince, la légitimité de la critique et qui façonne la communauté civique sur la communication et la discussion des opinions individuelles » [CHARTIER, 1995, p. 41 ; 1990, 32-44]. Par ailleurs, dans un domaine contigu, la notion d'espace public est devenue complémentaire ou substitutive de celle de « sociabilité », permettant ainsi de comprendre, dans des milieux que l'Etat absolutiste ne contrôle pas, « l'action des hommes et des femmes dans le débat d'idées et le commerce social » [ROCHE, 1996, 294].

A bien des égards, l'usage historique du paradigme habermasien relève d'un paradoxe : considéré comme périmé par les politistes ou les sociologues de l'opinion, il continue d'alimenter le débat des historiens, tantôt convaincus de ses vertus heuristiques, tantôt désireux de s'en éloigner. Une solution possible consiste peut-être à considérer l' « opinion publique » comme une sorte d'oxymoron renvoyant à des compétences historiques distinctes. La notion d' « opinion » implique un travail rigoureux d'objectivation à mener sur les catégories du discours historique et une attention constante aux conditions réelles d'émergence de concepts qui deviennent effectifs dans un domaine déterminé. Ce travail comporte également la nécessité de « de-familiariser » cette catégorie, de lui restituer son altérité avant d'établir des comparaisons, car le risque à éviter est double, l'historien de l'opinion publique étant d'une part confronté à un anachronisme implicite, qui croit reconnaître « le même derrière les même mots » [CHRISTIN, 2007, 238] et d'autre part à un anachronisme volontaire qui cherche à projeter dans des contextes antérieurs au XVIII^e siècle les conditions de possibilité d'un espace public et d'une opinion publique « modernes ». Quant à lui, la notion de « public » renvoie aux pratiques sociales et politiques susceptibles de produire de l'opinion. C'est notamment par ce biais que s'est produite dernièrement une déconstruction de l'espace public habermasien. Il est ainsi désormais acquis que les lieux de la sociabilité bourgeoise, tels les salons, ne sont pas, ou pas forcément, le lieu génétique d'une critique rationnelle débouchant sur une « opinion publique » [ROCHE, 1996 ; LILTI, 2005, 329]. Il est également certain que l'exercice de la critique ne se limite pas à un public cultivé de lecteurs mais qu'il implique une pluralité d'acteurs sociaux et de formes de communication antérieures ou alternatives à l'imprimerie [FARGE, 1992 ; DE VIVO, 2007, 118-119]. L'analyse du langage et des pratiques journalistiques a, en outre, mis en lumière le caractère fictif d'un public que l'on prétend rationnel et non manipulable [RAYMOND, 1999, 2003]. Par ailleurs, l'étude des pratiques de l'opinion n'implique pas forcément une relecture de la notion d'espace public. Dans certaines approches micro-politiques de l'Etat moderne, par exemple, c'est plutôt la notion de culture politique qui joue un rôle significatif. Celle-ci permet en effet de prendre en compte, dans des contextes aussi différents que la Toscane médicéenne, l'Angleterre des Stuart ou l'Espagne de Charles II, l'importance de langages intériorisés dans la construction du lien d'obéissance au souverain, la force de la parole individuelle qui unit ou qui divise [ROUCHON, 2010] et également la capacité, propre à chaque acteur politique, institutionnel ou non, d'exprimer des valeurs et des opinions qui, à l'issue d'un processus de transaction, deviennent des opinions publiques [BRADDICK, 2000 ; 2005 ; HERMANT 2007].

C'est donc au bout d'une double trajectoire historiographique que l'opinion publique est susceptible de perdre son autorité illusoire : la première découvre sous l'unicité d'un concept la

pluralité des événements discursifs et sociaux qui le fondent ; la seconde reconduit la notion d'opinion à la longue histoire d'une culture de gouvernement qui seule est en mesure d'expliquer ses enjeux théoriques et pragmatiques.

Sandro Landi

Université Michel de Montaigne, Bordeaux

Bibliographie

- ABRAMÉ-BATTESTI, I., *La citation et la réécriture dans la Divine Comédie*, Turin, Edition dell'Orso, 1999
- ALIMENTO, A., "La réception des idées physiocratiques à travers les traductions: le cas toscan et vénitien", in B. DELMAS, T. DEMALS, PH. STEINER (ed.), *La diffusion internationale de la physiocratie (XVIII^e-XIX^e)*, Grenoble, PUG, 1995, p. 297-313
- BAKER, K.M., "Politique et opinion publique sous l'Ancien Régime", *Annales ESC*, 1987-42, p. 41-71
- BAKER, K.M., *Au tribunal de l'opinion. Essais sur l'imaginaire politique au XVIII^e siècle*, Paris, Payot, 1993
- BAUDEAU, N., *Avis au peuple sur son premier besoin ou petits traités économiques sur le bled, la farine et le pain*, tome I, Amsterdam, 1768
- BENVENISTE, Emile, *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, II, *Pouvoir, droit, religion*, Paris, Les éditions de minuit, 1969
- BETTINI, M., « Le orecchie di Hermes. Luoghi e simboli della comunicazione nella cultura antica », in ID., *Le orecchie di Hermes. Studi di antropologia e letterature classiche*, Turin, Einaudi, 2000, p. 1-51
- BONAINI, F., « Gli Ordinamenti di Giustizia del Comune e Popolo di Firenze compilati nel 1293 », *Archivio Storico Italiano*, I-1855, p. 37-71
- BOURDIEU, P., "L'opinion publique n'existe pas", in *Questions de sociologie*, Paris, Les éditions de minuit, 1984, p. 222-235.
- BOUREAU, A. « L'adage vox populi, vox Dei et l'invention de la nation anglaise (VIIIe-XIIe) », *Annales ESC*, 1992, p. 1071-1089
- BOUREAU, A., *La loi du Royaume. Les moines, le droit et la construction de la nation anglaise (XIe-XIIIe siècles)*, Paris, Les belles lettres, 2001
- BRADDICK, M., « Réflexions sur l'Etat en Angleterre XVIe-XVIIe siècles », *Histoire, économie et société*, 24-2005, 29-50
- BRADDICK, M., *State Formation in Early Modern England*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000
- BYRNE, E., *Probability and opinion. A study in the medieval presuppositions of post-medieval theories of probability*, La Haye, Martinus Nijhoff, 1968
- CALHOUN, C. (ed.), *Habermas and the Public Sphere*, Oxford Mass., MIT press, 1992
- CASSIN, B., BALADIER, C., "Doxa", in B. CASSIN (ed.), *Vocabulaire européen des philosophies*, Le Seuil-Robert, 2004, p. 327-329
- CASTIGLIONE, B., *Le livre du Courtisan*, éd. A. PONS, Paris, Flammarion, 1991
- CATTEEUW, L., *Censures et raisons d'État aux origines de la modernité politique. Dialogues franco-italiens des XVIe et XVIIe siècles*, Thèse, Université de Paris X Nanterre, sous la direction de C. LAZZERI, 2008
- CHARTIER, R., « De l'histoire du livre à l'histoire de la lecture: les trajectoires françaises », in H. E. BOEDEKER (ed.), *Histoires du livre. Nouvelles orientations*, Paris, Imec éditions, 1995, p. 23-45
- CAVILLE, J.P., *Dis/simulations. Religion, morale et politique au XVIIe siècle. Jules-César Vanini, François La Mothe Le Vayer, Gabriel Naudé, Louis Machon et Torquato Accetto*. Paris, Champion, 2002
- CHARTIER, R., *Les origines culturelles de la révolution française*, Paris, Seuil, 1990
- CHIFFOLEAU, J. « Majesté », in Gauvard, C. De Libera, A., Zink, M. (éds), *Dictionnaire du Moyen Age*, Paris, PUF, 2002, p. 869-871

CHIFFOLEAU, J., « *Ecclesia de occultis non iudicat ? L'Eglise, le secret, l'occulte (XIIe-XVe siècle)*, in *Micrologus, Natura Scienza e Società Medievali*, XIV, Florence, Sismel, 2006, p. 359-481.

CHIFFOLEAU, J., « Le crime de majesté. La politique et l'extraordinaire », in Bercé, Y.M. (éd.), *Les procès politiques (XIV^e-XVII^e siècles)*, Rome, Ecole française de Rome, 2006, p. 575-660

CHITTOLINI, G., « Il privato, il pubblico, lo Stato », in Chittolini, G., Molho, A., Schiera, P. (éds), *Origini dello Stato. Processi di formazione statale in Italia fra medioevo ed età moderna*, Bologne, Il Mulino, 1994, p. 553-589.

CHRISTIN, O., « Du lexique à l'enquête : les sciences sociales et la pluralité des langues », *Revue de Synthèse*, n. 1-2, 2007, p. 237-241

CIVILE, G., « Per una storia sociale dell'opinione pubblica : osservazioni a proposito della tarda età liberale », in *Quaderni Storici*, 35-2000, p. 469-504

DE VIVO, F., *Information and Communication in Venice. Rethinking Early Modern Politics*, Oxford, Oxford University Press, 2007

DERRIDA, J., *L'autre cap*, Paris, Les éditions de Minuit, 1991

DOUGLAS, A. H., *The Philosophy and Psychology of Pietro Pomponazzi*, Cambridge, Cambridge University Press, 1910

DUMEZIL, G., *La religion romaine archaïque*, Paris, Payot, 2000

ESPOSITO, R., *Ordine e conflitto. Machiavelli e la letteratura politica del Rinascimento italiano*, Naples, Liguori, 1984

FARGE, A., *Dire et mal dire. L'opinion publique au XVIII^e siècle*, Paris, Seuil, 1992

FERRONI, G., "Sprezzatura e simulazione", in C. OSSOLA (éd.), *La corte e il "Cortegiano"*, I: *La scena del testo*, éd., Rome, Bulzoni, 1980, p. 119-147

FOGEL, M., *Les cérémonies de l'information dans la France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1989

FURET, F., *Penser la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1983

GARIN, E., *Storia della filosofia italiana*, II, Turin, Einaudi, 1978

GAUVARD, C., « La Fama une parole fondatrice », *Médiévales*, 12-1993, p. 5-13

GESTRICH, A., *Absolutismus und Öffentlichkeit. Politische Kommunikation in Deutschland zu Beginn des 18. Jahrhunderts*, Vandenhoeck-Ruprecht, Göttingen, 1994

GINZBURG, C., « Lorenzo Valla sulla donazione di Costantino », in ID., *Rapporti di Forza. Storia, retorica, prova*, Milan, Feltrinelli, 2000, p. 69-86.

GIUA, M.A., "Sul significato dei *rumores* nella storiografia di Tacito", *Rivista Storica Italiana*, 110-1998, p. 39-59

GIUNTINI, C., « Razione e senso comune » in PAGNINI, G., TORTAROLO, E., (éds.) *Illuminismo. Un vademecum*, Turin, Boringhieri, 2008, p. 208-220

GROSSI, P., *L'ordine giuridico medievale*, Rome-Bari, Laterza, 1995

HABERMAS, J., *Strukturwandel der Öffentlichkeit*, Neuwied, Hermann Luchterand Verlag, 1962, traduction française *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1978

HACKING, I., *L'émergence de la probabilité*, Paris, Le Seuil, 2002

HACKING, Ian, *Historical Ontology*, Cambridge Mass.-London, Harvard University Press, 2002

HERMANT, H., « Pétitions, consultes, guerres de plumes: quel espace transactionnel dans une monarchie d'Ancien Régime? Le mouvement d'opinion contre le Régiment de la *Chamberga* (1669) », *Annales de l'Est*, 2-2007, p. 43-70.

HERODOTE, *Histoires*, livre III, *Thalie*, Paris, Les Belles Lettres, 1939

HOBBS, T., *Léviathan. Traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile*, traduction française Paris, Dalloz, 1999

HÖLSHER, L., « Öffentlichkeit », in O. Brunner, W. Conze, R. Koselleck (éds), *Geschichtliche Grundbegriffe. Historisches Lexikon zur politisch-sozialen Sprache in Deutschland*, Stuttgart, Ernst Klett Verlag, 1997, p. 413-467

HUME, D., *Essays. Moral, Political and Literary*, New York, Cosimo Classic, 2006

JAUME, L., « Le vocabulaire de la représentation politique de Hobbes à Kant », in Y.C. ZARKA (éd.), *Hobbes et son vocabulaire. Etudes de lexicographie philosophique*, Paris, Vrin, 1992, p. 231-257

JOHNS, A., *The Nature of the Book. Print and Knowledge in the Making*, Chicago-London, University of Chicago Press, 1998

JOUHAUD, C., VIALA, A., (éd.), *De la publication. Entre Renaissance et Lumières*, Paris, Fayard, 2002

KAPLAN, S.L., *Le pain, le peuple et le roi. La bataille du libéralisme sous Louis XIV*, Paris, Perrin, 2006

KAUFMANN, Laurence, « Opinion publique », in *Le dictionnaire des sciences humaines*, Paris, PUF, 2006, p. 833-835

KOSELLECK, R., *Le règne de la critique*, trad. française Paris, Editions de Minuit, 1979

LANDI, *Il governo delle opinioni. Censura e formazione del consenso nella Toscana del Settecento*, Bologne, Il Mulino, 2000

LANDI, S. « Alcune osservazioni sulla categoria di pubblico nel discorso politico italiano del Settecento », in B. BORRELLO (éd.), *Pubblico e pubblici di Antico Regime*, Pise, Pacini, 2009, p. 159-182

LANDI, S., « La construction épistolaire de la réalité politique. Remarques sur la phénoménologie machiavélienne de la *doxa* », in J. BOUTIER, S. LANDI, O. ROUCHON, *Politique par correspondance. Les usages politiques de la lettre en Italie (XIVe-XVIIIe siècles)*, Rennes, PUR, 2009, p. 179-199.

LANDI, S., « La riscoperta della censura nella Toscana del Cinquecento », in A. PROSPERI, P. SCHIERA, G. ZARRI, *Chiesa cattolica e mondo moderno. Studi in onore di Paolo Prodi*, Bologne, Il Mulino, 2007, p. 195-214.

LANDI, S., *Machiavel*, Paris, Ellipses, 2008

LANDI, S., *Naissance de l'opinion publique dans l'Italie moderne. Sagesse du peuple et savoir de gouvernement de Machiavel aux lumières*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006

LEGRAND, P., SAMUEL, G., *Introduction au common law*, Paris, La Découverte, 2008

LEONARDO DA VINCI, *Pensieri*, in *Scrittori italiani di aforismi*, I, Milan, Mondadori, 1994, p. 183-223

LILTI, A., *Le monde des salons. Sociabilité et mondanité à Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 2005

LOCKE, J., *Essai sur l'entendement humain*, Livres I et II, Paris, Vrin, 2001

LOCKE, J., *Essai sur l'entendement humain*, Livres III et IV, Paris, Vrin, 2006

MACHIAVEL, *Œuvres*, Paris, Laffont, 1996

MANNORI, L., "Per una preistoria della funzione amministrativa. Cultura giuridica e attività dei pubblici apparati nell'età del tardo diritto comune" in *Quaderni fiorentini per la storia del pensiero giuridico moderno*, 19-1990, p. 323-504

MERCIER, F., "Le procès de Jean d'Alençon (1456-1458): le pouvoir royal et l'opinion publique dans la France du milieu du XVe siècle", communication au colloque international *Conflits et opinion(s), XIIIe-XIXe siècle*, Université du Maine, 4-6 mai 2009.

MERLIN, H., *Public et littérature en France au XVII^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1994

MILTON, J., *Areopagitica. For the Liberty of Unlicensed Printing/Pour la liberté d'imprimer sans autorisation ni censure*, Paris, Aubier, 1956

MURATORI, L.A., *Opere*, éd. G. Falco et F. Forti, II, Milan-Naples, Ricciardi, 1964

NAPOLI, P., *Naissance de la police moderne. Pouvoir, normes, société*, Paris, La Découverte, 2003

NAUDÉ, G., *Considérations politiques sur les coups d'État*, Paris, Gallimard, 2004

NERAUDEAU, J.-P. « La Fama dans la Rome antique », *Médiévales*, 24-1993, p. 27-34

NERI, P., *Relazione dello stato in cui si trova l'opera del censimento universale nel ducato di Milano nel mese di maggio 1750*, Milan, Regia Ducal Corte, 1750

NEUBER, W., *Mnemonic Imagery in the Early Modern Period: Visibility and Collective Memory*, in D. BEECHER, G. WILLIAMS (éds), *Ars Reminiscendi. Mind and Memory in Renaissance Culture*, Toronto, CRRS, 2009, p. 69-81

OZOUF, M., "L'opinion publique", in K.M. BAKER (ed.), *The Political Culture of the Old Regime*, Oxford, Pergamon Press, 1987, p. 419-434

Parménide, *Sur la Nature ou sur l'Étant*, Paris, Seuil, 1998

PLATON, *La République*, Paris, Flammarion, 2002

PLATON, *Les Lois*, 12 tomes, Paris, Les Belles Lettres, 1976

POMPONAZZI, P. *De naturalium effectuum causis sive de incantationibus*, Hildelsheim-New York, Georg Olms, 1970 (reproduction de l'édition de Bâle 1567)

PONS, A., « Sprezzatura », in B. CASSIN (ed.), *Vocabulaire européen des philosophies*, Le Seuil-Robert, 2004, 1209-1210

PRODI, P., *Una storia della giustizia. Dal pluralismo dei fori al moderno dualismo tra coscienza e diritto*, Bologne, Il Mulino, 2000

RAYMOND, J., *Pamphlets and Pamphleteering in Early Modern Britain*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003

RAYMOND, J., *The Newspaper, Public Opinion, and the Public Sphere in Seventeenth Century*, in J. RAYMOND (éd.), *News, Newspapers, and Society in Early Modern Britain*, London-Portland, Frank Cass, 1999, pp. 109-140

RAYNAL, G.T., *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, 3 vol., Genève, Libraires Associés, 1775

ROCHE, D., « République des lettres ou royaume des mœurs : la sociabilité vue d'ailleurs », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 43-1996, p. 293-306

ROCHE, D., *Le Peuple de Paris: Essai sur la culture populaire au XVIII^e siècle*, Paris, Aubier Montaigne, 1981

ROGGERO, M., *Le carte piene di sogni. Testi e lettori in età moderna*, Bologna, Il Mulino, 2006

ROUCHON, O., « Le duc, le capitaine et les Pisans : lectures d'un procès politique (Florence, 1542) », *Mélanges de l'Ecole Française de Rome. Italie et Méditerranée*, à paraître en 2010

SBRICCOLI, M., *Crimen lesae maiestatis. Il problema del reato politico alle soglie della scienza penalistica moderna*, Milan, Giuffrè, 1974

SCHMITT, C., *Théorie de la Constitution*, Paris, PUF, 1989

SCUCCIMARRA, L., « La trasparenza del politico. Habermas e il paradigma della sfera pubblica », in *Giornale di storia costituzionale*, 1-2003, p. 35-59

SEHELLART, M., « Censura et censura chez Bodin et Obrecht », *Il pensiero politico*, 1997, p. 250-266

SMEND, R., « A propos du problème du public et de l'espace public (*Öffentlichkeit*) », *Droits*, 22-1995, p. 163-174

STOLLEIS, M., *Histoire du droit public en Allemagne. Droit public impérial et science de la police 1600-1800*, Paris, PUF, 1998

STRAUSS, L., *La persécution et l'art d'écrire*, Paris-Tel Aviv, Editions de l'éclat, 2003

THÉRY, J., « Fama : l'opinion publique comme preuve judiciaire. Aperçu sur la révolution médiévale de l'inquisitoire », in B. LEMESLE (éd.), *La preuve en justice de l'Antiquité à nos jours*, Rennes, PUR, 2003, p. 119-147

THOMAS, Y., « L'institution de la majesté », *Revue de Synthèse*, 111-1991, p. 331-386

THOMPSON, E.P., « The Moral Economy of the English Crowd in the Eighteenth Century », *Past and Present*, 50-1971, p. 76-136.

TORTAROLO, E. *La censura e il concetto di opinione pubblica nella Germania della seconda metà del Settecento*, in ID., *La ragione interpretata. La mediazione culturale tra Italia e Germania nell'età dell'Illuminismo*, Roma, Carocci, 2003, pp. 154-175

TORTAROLO, E., "Opinion publique tra Antico Regime e rivoluzione francese. Contributo a un vocabolario storico della politica settecentesca", *Rivista Storica Italiana*, 102-1990, p. 5-23

TORTAROLO, E., "Opinione pubblica e illuminismo italiano. Qualche appunto di lettura", in Ferrone V., Francioni G. (éds), *Cesare Beccaria e la pratica dei Lumi*, Florence, Olschki, 2000, pp. 127-138

TORTAROLO, E., « Opinion publique », in V. FERRONE, D. ROCHE (éds.), *Le monde des Lumières*, Paris, Fayard, 1999, 277-284

VALLA, L., *La donation de Constantin. Sur la donation de Constantin à lui faussement attribuée et mensongère*, éd J.-B. Giard, Paris, Les Belles Lettres, 1994

VESPUCCI, A., *Il Nuovo Mondo*, éd. de M. POZZI, Turin, Edizioni dell'Orso, 1993

VIRGILE, *Énéide*, livre IV, Paris, Les belles lettres, 1995

WETTERS, K. *The Opinion System. Impasses of the Public Sphere from Hobbes to Habermas*, New York, Fordham University Press, 2008

WIKHAM, C., "Fama and Law in Twelfth Century Tuscany", in T. FENSTER, D.L. SMAIL (eds), *Fama: The Politics of Talk and Reputation in Medieval Europe*, Ithaca, Cornell University Press, 2003, p. 15-26.

WITTMANN, R., « Una rivoluzione della lettura alla fine del XVIII secolo ? », in G. Cavallo, R. Chartier, *Storia della lettura nel mondo occidentale*, Rome-Bari, Laterza, 1995, p. 337-369.

ZORZI, A., « Politica e giustizia a Firenze al tempo degli ordinamenti antimagnatizi », in V. ARRIGHI (éd), *Ordinamenti di Giustizia fiorentini. Studi in occasione del VII centenario*, Florence, Ministero per i beni culturali e ambientali, 1995, p. 105-147